

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 19 décembre 2022 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, à 18 h 30.

SONT PRÉSENTS

Dominique Forget	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Stéphan Schwab	Conseiller, district 2
Carl De Montigny	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Christian Lachaine	Conseiller, district 5
Manon Paquin	Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Dominique Forget.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier	Directrice générale et greffière-trésorière
Carl Lebel	Directeur du service juridique

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1. Constatation de la régularité de la séance
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
2. Finance et trésorerie
 - 2.1. Budget 2023
 - 2.2. Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
3. Période de questions portant uniquement sur le budget 2023 et le Programme triennal d'immobilisations
4. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse Dominique Forget ouvre la séance à 18 h 30.

1.1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Puisque tous les membres du conseil municipal sont présents, le conseil n'a pas à constater que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, tel que requis par la Loi.

2022-12-415

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022.

ADOPTÉE

1.3. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

2. FINANCE ET TRÉSORERIE

2022-12-416

2.1. BUDGET 2023

ATTENDU QU'en vertu du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit adopter un budget pour l'exercice financier 2023.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2023 qui prévoit des revenus et dépenses de 12 332 156 \$;

DE DÉCRÉTER qu'un document explicatif portant sur le budget adopté soit publié dans un journal et sur le site web de la Municipalité, conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

2022-12-417

2.2. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

ATTENDU QU'en vertu du *Code municipal du Québec*, chaque année, le conseil municipal doit adopter un programme triennal des immobilisations.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

D'ADOPTER le programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025 au montant de 52 119 003 \$, dont 25 222 453 \$ pour l'année 2023 ;

DE DÉCRÉTER qu'un document explicatif portant sur le programme triennal des immobilisations adopté soit publié dans un journal et sur le site web de la Municipalité, conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

Le conseiller Christian Lachaine demande le vote.

Votent en faveur : Jean-François Giasson, Stéphan Schwab, Carl De Montigny, Guy Séguin et Manon Paquin.

Vote en défaveur : Christian Lachaine.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE BUDGET 2023 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Une période de questions concernant uniquement le budget 2023 et le PTI 2023-2024-2025 est mise à disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2022-12-418

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 à 19 h 44.

ADOPTÉE

(Signé Dominique Forget)

(Signé Sophie Charpentier)

Dominique Forget
Mairesse et présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et greffière-trésorière